Mauna Kea Technologies annonce le plein succès de sa restructuration financière et de son augmentation de capital de 6 M€

70% d'effacement de la dette de la Société, de 40 M€ à 12 M€

Remboursement du solde de l'endettement sur 10 ans, dont 90% entre fin 2029 et fin 2035

Augmentation de capital de 6,1 M€ étendant l'horizon de trésorerie jusqu'au second semestre 2027

Paris et Boston le 14 novembre 2025 - 07h45 CET - Mauna Kea Technologies (Euronext Growth : ALMKT) (la « Société ») inventeur de Cellvizio®, la plateforme multidisciplinaire d'endomicroscopie confocale laser par minisonde et par aiguille (p/nCLE), annonce aujourd'hui le plein succès de sa restructuration financière et de son augmentation de capital (l'« Opération »), lancée hier suite à l'approbation de son plan de sauvegarde (le « Plan ») par le Tribunal des Activités Économiques de Paris.

Cette opération marque l'aboutissement d'une restructuration majeure qui établit des bases solides permettant à la Société de dérouler son plan opérationnel :

- 1. Bilan assaini : Fonds propres augmentés de 7,7 M€ et dette totale brute réduite de 28 M€ (passant de 40 M€ à 12 M€).
 - La Société est de fait largement désendettée à court et moyen termes, avec 90% du remboursement du passif restant (12M€) prévu entre fin 2029 et fin 2035 et devant être couvert par la génération de trésorerie future.
- 2. **Visibilité financière sécurisée** : L'augmentation de capital de 6,1 M€ assure l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'au second semestre 2027.

Dans le cadre de cette approbation, la Société a levé un montant brut de 6,1 M€. L'Opération consiste en (i) une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs d'un montant de 5,9 M€ par émission de 60.688.585 actions ordinaires nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (les « ABSA Nouvelles ») à un prix de 0,0973 euros par ABSA Nouvelle (l'« Augmentation de Capital Réservée »), (ii) une offre d'un montant de 0,2 M€ par émission de 1.889.301 ABSA Nouvelles à un prix de 0,0973 euros par ABSA Nouvelle avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid (l'« Offre PrimaryBid »), (iii) une augmentation de capital réservée à la BEI (l'« Augmentation de Capital BEI ») d'un montant de 1,7 M€ par émission de 17.495.728 ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles ») à un prix de 0,0973 euros par Action Nouvelle, libérée entièrement par compensation de créances, et (iv) une attribution gratuite de 9.488.366 bons de souscription d'action (les « BSA ») au bénéfice des actionnaires de la Société.

Les modalités définitives de l'Opération, y compris le détail de la dilution associée à l'Opération, sont détaillées en Annexe.

L'Opération a été réalisée avec succès grâce au soutien important de Vester Finance et d'autres investisseurs de long terme témoignant du soutien et de la confiance dans la nouvelle feuille de route de la Société.

Conformément aux engagements pris, la Société confirme également la mise en œuvre prochaine de l'attribution gratuite de BSA à tous ses actionnaires afin de les associer à la création de valeur future.

Sacha Loiseau, Président-Directeur général et fondateur de Mauna Kea Technologies, a commenté: « La finalisation de notre restructuration financière est une étape majeure qui marque le début d'un nouveau chapitre pour Mauna Kea, bâti sur des fondations beaucoup plus solides et qui intervient à un moment où les signaux de l'adoption croissante de nos produits à l'échelle mondiale sont de plus en plus forts. Le soutien important de nos nouveaux investisseurs, combiné au désendettement très significatif de la Société, permet à Mauna Kea de se concentrer sur la croissance de ses ventes et l'atteinte de la rentabilité. Je tiens à remercier nos investisseurs, nos conseillers, nos collaborateurs, nos clients et nos créanciers pour leur engagement et leur soutien. »

La reprise de la cotation des actions Mauna Kea Technologies (ISIN : FR0010609263 / Mnémonique : ALMKT) interviendra ce jour à l'ouverture des marchés d'Euronext Growth.

Dechert (Paris) LLP a agi comme conseil juridique de la Société pour l'Opération. Me Clémence Vanacker a agi comme conseil juridique restructuring dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Invest Securities a agi en qualité d'agent de placement pour l'Augmentation de Capital Réservée.

À propos de Mauna Kea Technologies

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel, qui permet aux médecins d'améliorer leur précision diagnostique. La plateforme Cellvizio est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients. Pour plus d'informations, consultez le site www.maunakeatech.com.

Mauna Kea Technologies

investors@maunakeatech.com

NewCap – Relations Investisseurs

Aurélie Manavarere / Thomas Grojean +33 (0)1 44 71 94 94

maunakea@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué ainsi que le plan de sauvegarde contiennent des déclarations prospectives relatives à Mauna Kea Technologies et à ses activités. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse et dans le plan de sauvegarde, y compris, sans s'y limiter, celles concernant la situation financière, les activités, les stratégies, les plans et les objectifs de la direction de Mauna Kea Technologies pour les opérations futures sont des déclarations prospectives. Mauna Kea Technologies estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le Chapitre 2 du Rapport Annuel 2024 de Mauna Kea Technologies déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2025, disponible sur le site internet de la Société (www.maunakeatech.fr), ainsi qu'aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique, aux marchés financiers et aux marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué et dans le plan de sauvegarde sont également soumises à des risques inconnus de Mauna Kea Technologies ou que Mauna Kea Technologies ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Mauna Kea Technologies diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué, le plan de sauvegarde et les informations qu'ils contiennent ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Mauna Kea Technologies dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. De même, ils ne donnent pas et ne doivent pas être traités comme un conseil d'investissement. Ils n'ont aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ces documents. Ils ne devraient pas être considérés par les lecteurs comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ces documents sont sujettes à changement sans préavis.

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des titres de la Société, dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la règlementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (chacun, un « Etat Membre Concerné »), aucune offre des titres mentionnés dans le présent document n'est faite et ne sera pas faite au public dans cet État Membre Concerné, sauf (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par État Membre Concerné, ou (iii) dans d'autres circonstances relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; à condition qu'aucune de ces offres ne nécessite la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout État Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres offerts dans le cadre des augmentations de capital a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que: (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« MiFID II ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des titres offerts dans le cadre des augmentations de capital aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les ABSA (un « distributeur ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les ABSA offertes dans le cadre des augmentations de capital (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.

Annexe

Principales caractéristiques de l'Opération

L'Opération consiste en (i) une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs d'un montant de 5,9 M€ par émission de 60.688.585 actions ordinaires nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (les « ABSA Nouvelles ») à un prix de 0,0973 euros par ABSA Nouvelle (l'« Augmentation de Capital Réservée »), (ii) une offre d'un montant de 0,2 M€ par émission de 1.889.301 d'ABSA Nouvelles à un prix de 0,0973 euros par ABSA Nouvelle avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid (l'« Offre PrimaryBid ») sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce, (iii) une augmentation de capital réservée à la BEI (l'« Augmentation de Capital BEI ») d'un montant de 1,7 M€ par émission de 17.495.728 ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles ») à un prix de 0,0973 euros par Action Nouvelle, et (iv) une attribution gratuite de 9.488.366 bons de souscription d'action (les « BSA ») au bénéfice des actionnaires de la Société.

L'émission des actions nouvelles a été décidée hier soir par décision du Président Directeur Général de la Société, agissant sur délégation du Conseil d'administration de la Société.

Les actions ordinaires composant les ABSA Nouvelles et les Actions Nouvelles (qui sont de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société) feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth sous le même code ISIN FR0010609263 et devraient être admises à la négociation autour du 18 novembre 2025. Les BSA attribués au bénéfice des actionnaires existants et les BSA d'actions composant les ABSA Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth sous le même code ISIN FR00140140W9.

Utilisation du produit de l'Augmentation de Capital Réservée et de l'Offre PrimaryBid

Le produit de l'Augmentation de Capital Réservée et de l'Offre PrimaryBid s'élève à un montant brut cumulé de 6,1 M€ de nouveaux financements immédiats pour la Société. Il sera affecté à l'application par la Société de la stratégie décrite dans le Plan. A compter du 1^{er} anniversaire de l'arrêté du Plan, les fonds levés seront également affectés au remboursement progressif des dettes de la Société ayant fait l'objet d'échéancier de paiement conformément au Plan.

La Société pourrait recevoir des financements additionnels dans le cas où les BSA attribués au bénéfice des actionnaires existants et les BSA d'actions composant les ABSA Nouvelles, seraient exercés par leurs titulaires, étant rappelé que l'exercice de ces BSA n'est qu'éventuel.

La Société entend atteindre la rentabilité dès 2027 et nécessite à cet effet un financement de l'ordre de 8M€. Le produit de l'Augmentation de Capital Réservée et au produit de l'Offre PrimaryBid permet de financer ce besoin à hauteur de 6,1 M€. La Société s'attend à pouvoir financer tout complément qui serait nécessaire par l'intermédiaire du produit attendu de l'éventuel exercice des BSA. A défaut, la Société envisagera d'autres pistes de financement additionnel.

Augmentation de Capital Réservée

Les 60.688.585 ABSA Nouvelles issues de l'Augmentation de Capital Réservée seront émises par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservées à une catégorie déterminée d'investisseurs (telle que décrite plus en détails dans la résolution) en application de la première résolution figurant en annexe du Plan.

Les ABSA Nouvelles seront émises au prix unitaire de 0,0973 euros par ABSA Nouvelle, nominal et prime d'émission incluse, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes des dix (10) dernières séances de bourse précédant la date des présentes (soit du 29 octobre 2025 au 12 novembre 2025, inclus).

Les BSA attachés aux ABSA Nouvelles seront exerçables pendant une durée de cinq ans et à leur prix d'exercice sera égal à 0,1216 euros par bons de souscription d'action, chaque BSA permettant la souscription d'une action ordinaire. En cas d'exercice des BSA émis dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée, la Société pourrait recevoir un montant complémentaire allant jusqu'à 7,4 M€.

Les BSA attachés aux ABSA Nouvelles seront librement cessibles, sous réserve du droit et des réglementations applicables. Une demande d'admission des BSA aux négociations sur Euronext Growth sera déposée dès que possible suivant leur date d'émission.

Offre PrimaryBid

Les 1.889.301 ABSA Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre PrimaryBid seront émises par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en application de la $10^{\text{ème}}$ résolution de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 5 juin 2025 (l' « **AGOE** »).

L'Offre PrimaryBid a débuté hier à 7h45 et a été clôturée le même jour à 17h30.

Les ABSA Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre PrimaryBid ont les mêmes caractéristiques que celles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée.

Augmentation de Capital BEI

Les 17.494.728 Actions Nouvelles seront émises par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservées à la BEI en application de la première résolution figurant en annexe du Plan.

Les Actions Nouvelles seront émises au prix unitaire de 0,0973 euros par Action Nouvelle, nominal et prime d'émission incluse, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes des dix (10) dernières séances de bourse précédant la date des présentes (soit du 29 octobre 2025 au 12 novembre 2025, inclus).

L'Augmentation de Capital BEI serait libérée en totalité par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la BEI sur la Société lors de la souscription.

Dans le cadre du Plan, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) fait l'objet d'un traitement spécifique. L'accord prévoit le remboursement de 45% de la créance, soit 10,3 M€ sur 10 ans ainsi que la conversion d'une partie de la dette en actions, conférant à la BEI 10 % du capital et des droits de vote de Mauna Kea Technologies (valorisés à 1,7 M€ à date), et une clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 2,5 M€ (20% du montant non remboursé). Au total, l'abandon de créance des dettes BEI s'élève à 22 M€.

La BEI a par ailleurs pris un engagement de conservation les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital BEI, conformément au Plan, pendant une période de 2 ans suivant l'approbation du Plan.

Attribution de BSA

Des BSA seront attribués gratuitement aux actionnaires de la Société à raison d'un (1) BSA pour dix (10) actions détenues, ce qui correspond à un maximum de 9.488.366 BSA en application de la 9ème résolution de l'AGOE.

Les BSA seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de la Société inscrits en compte au 17 novembre 2025 à l'issue de la séance de bourse, en prenant ainsi en compte les transactions réalisées jusqu'au 12 novembre 2025.

Les BSA seront exerçables pendant une durée de cinq ans et à leur prix d'exercice sera égal à 0,1216 euros par BSA.

Le nombre d'actions ordinaires à émettre sur exercice des BSA ne dépassera pas 9.488.366 actions ordinaires, sous réserve de possibles ajustements pour préserver les droits des porteurs de BSA.

Les BSA seront librement cessibles, sous réserve du droit et des réglementations applicables. Une demande d'admission des BSA aux négociations sur Euronext Growth sera déposée dès que possible suivant leur date d'émission.

Documentation

L'Opération ne nécessitera pas la publication d'un Prospectus en application du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Incidence de l'opération sur l'actionnariat

Le capital social de Mauna Kea Technologies sera composé de 174.957.281 actions à l'issue du règlement livraison. À titre d'information, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'Opération détiendra 0,54% à l'issue de l'Opération (base non diluée) et 0,35% à l'issue de l'Opération (base pleinement diluée).

Répartition du capital et des droits de vote avant et après le lancement de l'Opération

	Avant l'Opération		Après l'Opération		Après l'exercice des BSA		Après l'exercice de tous les instruments dilutifs	
Actionnaire	# actions	%	# actions	%	# actions	%	# actions	%
Telix	11 911 852	12,6%	11 911 852	6,8%	13 103 037	5,3%	13 103 037	4,9%
Johnson & Johnson (JJDC)	10 811 687	11,4%	10 811 687	6,2%	11 892 855	4,8%	11 892 855	4,4%
Management, Salariés et Administrateurs (excl. Sacha Loiseau)	568 106	0,6%	568 106	0,3%	624 916	0,3%	7 736 335	2,9%
Sacha Loiseau	691 740	0,7%	1 719 489	1,0%	2 816 412	1,1%	4 716 412	1,8%
Flottant	70 900 282	74,7%	70 900 282	40,5%	77 990 310	31,6%	82 269 252	30,8%
Vester Finance(1)			20 554 984	11,7%	41 109 968	16,6%	48 111 865	18,0%
Autres investisseurs participant à l'Opération			40 995 153	23,4%	81 990 306	33,2%	81 990 306	30,7%
BEI			17 495 728	10,0%	17 495 728	7,1%	17 495 728	6,5%
Total	94 883 667	100,0%	174 957 281	100,0%	247 023 532	100,0%	267 315 790	100,0%

⁽¹⁾ Le nombre d'actions sur une base diluée prend pour hypothèse une conversion des obligations convertibles détenues par Vester Finance à un prix de 0,10€ par action.